

# Priorités présidence néerlandaise en 2026



Nederlands Voorzitterschap  
van het Comité van Ministers  
Présidence néerlandaise du  
Comité de Ministres

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les Pays-Bas ont succédé au Luxembourg à la présidence annuelle tournante de l'Union Benelux.*

*La présidence néerlandaise se concentrera sur trois domaines stratégiques prioritaires, étroitement reliés aux domaines essentiels du traité de l'Union Benelux :*

- 1. Coopération économique et marché intérieur*
- 2. Sécurité et résilience*
- 3. Transition tournée vers l'avenir, y compris la coopération énergétique*

*La présidence s'efforcera d'intensifier la coopération entre nos pays et de supprimer les obstacles frontaliers dans la mesure du possible. Les interactions entre le Benelux et l'UE feront l'objet d'une attention supplémentaire cette année. La position particulière du Benelux en tant que laboratoire de l'Europe sera mise à profit pour prendre des mesures innovantes contribuant au renforcement de nos trois pays. Cela contribuera à renforcer l'UE et peut être une source d'inspiration pour d'autres États membres. Pendant leur présidence, les Pays-Bas chercheront également à influencer le processus décisionnel européen conjointement depuis le Benelux. Ils étudieront aussi les possibilités de mise en œuvre conjointe ou coordonnée des réglementations de l'UE.*

## 1. COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ INTÉRIEUR

La coopération économique au sein du Benelux est un pilier essentiel de la présidence néerlandaise en 2026. Les Pays-Bas souhaitent exploiter la forte intégration économique entre les trois pays pour promouvoir la croissance, l'innovation et la résilience économique communes. L'amélioration de la coopération liée au marché intérieur est le fer de lance de ce volet, dont l'un des objectifs est la suppression des obstacles inutiles entre les pays du Benelux et, plus largement, au sein de l'UE, tels que les restrictions territoriales de l'offre. Le Benelux œuvre de concert pour que l'UE adopte des réglementations contrant ces restrictions.

La présidence néerlandaise s'efforcera de supprimer les obstacles qui entravent inutilement les activités transfrontalières des entreprises et des citoyens. Pensons ici aux efforts visant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les pays, la facturation électronique transfrontalière ou la réalisation de *business wallets* dans le cadre de l'UE.

Sous présidence néerlandaise, l'Union Benelux poursuivra ses actions pour promouvoir le Traité multilatéral sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur et étudier l'adhésion de nouveaux États. La Pologne devrait ainsi pouvoir y adhérer en 2026. Une conférence sera organisée à l'intention des établissements d'enseignement supérieur des pays signataires du traité.

Les instruments juridiques de l'Union Benelux sont parfaitement adaptés à la réduction des entraves frontalières et à la promotion de la coopération entre les régions frontalières. Le projet Interreg « Point de contact flamand-néerlandais pour les obstacles transfrontaliers » (*Vlaams Nederlandse Schakelpunt Grensbelemmeringen*) permet de mieux cartographier ces barrières et peut servir d'inspiration pour des points de contact dans d'autres régions frontalières. Ce faisant, le Benelux encourage la mise en œuvre du règlement BRIDGEforEU.

## 2. SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE

Outre l'accent mis par les Pays-Bas sur la compétitivité du Benelux, l'intensification de la coopération en matière de résilience est une priorité, notamment à la lumière des évolutions géopolitiques.

À cet égard, les Pays-Bas pensent avant tout à sensibiliser tous les niveaux de la société à la préparation aux crises. Les simulations de crise communes et l'échange de connaissances sont utiles à cette fin. Ils renforcent la coopération entre les acteurs intervenant dans les situations de crise, tels que les services d'urgence et les autorités publiques.

Pour renforcer notre résilience, les Pays-Bas s'engagent en outre à exploiter au mieux les instruments du traité de police Benelux. Cela nous permettra d'intervenir plus efficacement pour lutter contre la déstabilisation opérée par la criminalité organisée. La promotion d'un échange de connaissances Benelux plus étroit sur les menaces hybrides fait explicitement partie du programme de la présidence, en lien étroit avec la stratégie de préparation de l'UE et la coalition européenne pour la résilience.

En outre, la présidence suivra de près les accords de réadmission et d'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service conclus dans le cadre Benelux. Des traités ont ainsi été signés avec le Belize, le Suriname et le Kirghizstan en 2025. Tant l'entrée en vigueur de ces traités que la négociation de nouveaux traités font l'objet d'une attention particulière de la part de la présidence.

Toutefois, l'engagement en faveur de la résilience va au-delà des efforts axés sur la préparation aux crises ou sur la coopération en matière de justice et de sécurité. Il porte par exemple aussi sur la sécurité alimentaire et la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Compte tenu des défis sécuritaires communs aux trois pays, de l'imbrication de nos chaînes de production et du rôle des Pays-Bas en tant que plaque tournante de l'agro-logistique en Europe, une approche Benelux conjointe est essentielle.

## 3. TRANSITION TOURNÉE VERS L'AVENIR, COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Les Pays-Bas sont convaincus que l'Union Benelux peut jouer un rôle déterminant dans le renforcement d'une économie à l'épreuve du temps, en accordant une place prépondérante à l'innovation. Dans cette perspective, le Benelux s'efforcera d'accroître la mobilité durable. Les Pays-Bas souhaitent notamment favoriser le cyclisme transfrontalier et agir à l'échelle Benelux pour promouvoir le transport routier autonome.

Les Pays-Bas considèrent la circularité comme une opportunité de combiner durabilité et croissance économique. Grâce à la coopération au sein du Benelux, les Pays-Bas entendent contribuer à une économie entièrement circulaire d'ici 2050. Ici, la complémentarité est recherchée entre les initiatives de l'UE et les projets Benelux.

L'énergie occupe une place de plus en plus importante dans les stratégies nationales de sécurité et les plans de résilience. Les mesures visant à renforcer la résilience de l'économie, de la population, des infrastructures numériques et autres nécessitent

une vision globale de l'importance stratégique de la sécurité énergétique. La coopération régionale en matière d'énergie est essentielle à l'heure actuelle. Un échange de bonnes pratiques sur les exigences opérationnelles minimales auxquelles doit satisfaire l'approvisionnement énergétique servira de base à des recommandations concrètes.

La coopération régionale peut également contribuer à une transition énergétique plus efficace et plus rapide afin d'assurer l'avenir de notre approvisionnement en énergie. Le Benelux peut en outre jouer un rôle dans les discussions européennes sur la tarification de l'énergie, l'intégration des marchés, la réforme du marché de l'électricité, le développement des interconnexions de réseaux *offshore* et les projets d'éolien en mer. La meilleure façon d'y parvenir est de recourir à la coopération pentalatérale, composée du Benelux, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, et à la coopération énergétique de la mer du Nord (NSEC), dont le Benelux assure le secrétariat et que les Pays-Bas présideront également l'année prochaine.